

« BIO CENTRE »
Association de la filière biologique en région Centre
Siège social : Cité de l'Agriculture
13, avenue des Droits de l'Homme
45921 ORLEANS cedex 9
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 29 novembre 2012**

Les membres du Conseil d'administration se sont réunis à Orléans le 29 novembre 2012 à 10h00 sur convocation adressée par courrier électronique, comme prévu par l'article 8 des statuts, en date du 14 novembre 2012.

Présents :

Administrateurs titulaires :

Christophe Fertré (Biocoop Salut Terre / distributeur)
Adeline Costa (Mag Fruits / distributeur)
Christophe Vours (Coop de France Centre / institutionnel)
Etienne Gangneron (FRSEA Centre / institutionnel)
Gilles Renart (Agralys bio/ préparateur)
Serge Mautouchet (SMC Serge Mautouchet / préparateur)
Claude Gaulandeu (EARL de Pontijou / producteur)
Julien Jansen (GAEC du Coudray / producteur)
Jean-François Vincent (EARL de la Chaume du Chat / producteur)

Autres :

Eric Béliard, directeur Bio Centre

Absents / excusés :

Administrateurs titulaires :

Stéphane Merceron (Slowfood Tours-Val de Loire / consommateur)
Alain Rézeau (Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire / institutionnel)
Eric Lelièvre (Chambre régionale d'agriculture / institutionnel)
Benoit Gueroult (Allaire SA / préparateur) >> *pouvoir Serge Mautouchet*
Denis Renard (Biocer / préparateur)
Vincent Vandenaabeele (Biofood Touraine / préparateur)
Emmanuel Bourgy (producteur) >> *pouvoir Claude Gaulandeu*
Sylvain Pothier (producteur)
Philippe Riffard (SCA le Biotope/ producteur) >> *pouvoir Jean-François Vincent*

Administrateurs suppléants :

Eric Belvaux (consommateur)
Philippe Gaudais (Gaudais distribution / distributeur)
Emmanuel Leroux (Confédération Paysanne / institutionnel)
Pascal Vergnaud (MFR de l'Orléanais, institutionnel)
Olivier de la Taillade (Conserves du Blaisois, préparateurs)
Christophe Riandière (Sopa Orléans SAS/ préparateur)
Joël Durand (GAEC Val Pré Vert/ producteur)
Viviane Macheroux (SCAE Chavigny-Macheroux / producteur)
Vincent Touzeau (GAEC Saute Moutons / producteur)

Au total, 12 administrateurs titulaires sur 18 étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut valablement délibérer conformément au quorum requis par l'article 8 des statuts.

Le projet 2013, comprenant les fiches actions, un budget global, ainsi qu'un budget analytique sont remis aux participants (cf. documents en annexe).

Le Président rappelle les points à l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 11 septembre 2012.
- Compte-rendu de la réunion du GRAB ou collège « producteurs » du 30 octobre 2012 et points proposés à l'ordre du jour.
- Projet 2013 (fiches actions, budget et demandes de subvention).
- Engagement dans le projet « AgneauxBio ».
- Retour sur la 5^{ème} conférence régionale de l'agriculture biologique.
- Adhésion à la Fédération Aquacole de la Région Centre (FAReC).
- Affaire Green Negoce.
- Admission de nouveaux adhérents.
- Divers (calendrier 2013...).

Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 11 septembre 2012

Le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 12 juin 2012 est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu de la réunion du GRAB ou collège « producteurs » du 30 octobre 2012 et points proposés à l'ordre du jour

Jean-François Vincent rappelle les points abordés lors de la dernière réunion du GRAB du 30 octobre 2012 :

- Actualité des GAB.
- Présentation des demandes de financement mutualisé des GAB.
- Préparation des Journées d'automne de la FNAB.
- Point sur le dossier sur l'eau.

Projet 2013 (fiches actions, budget et demande de subventions)

Le programme 2013 proposé est articulé autour de 11 actions :

4 actions « amont » :

- Coordonner les actions en lien avec les Groupements d'Agriculteurs Biologiques (GAB).
- Accompagner les actions techniques amont.
- Favoriser le développement des circuits courts.
- Coordonner les actions syndicales amont.

6 actions « transversales » :

- Répondre aux besoins des filières végétales.
- Développer la structuration de la filière légumes de plein champ (LPC Bio).
- Répondre aux besoins des filières animales.
- Développer la structuration des filières porcs biologiques (Porc Bio Cœur de France).
- Accompagner le développement de la restauration collective.
- Coordonner les opérations de communication.

1 action « aval » :

- Accompagner les projets structurants et dynamiser l'aval.

Les actions « amont » en 2013 viseront à consolider la cohérence de la stratégie régionale de développement de la production en s'appuyant sur le réseau des GAB. La concertation des producteurs biologiques et la coordination des actions dans le cadre des projets de filières régionales seront renforcées. En plus de l'accompagnement du maraîchage biologique (coordination de groupes de maraîchers, formations, lettres d'infos avec mercuriale...), un guide sera édité. La participation de Bio Centre à la campagne nationale « Bio et local, c'est l'idéal » est également prévue.

En ce qui concerne les filières végétales, au-delà du suivi des travaux dans le cadre des projets de filières régionales (grandes cultures, filière viticole...), un accompagnement de la structuration de la filière légumes sera proposé notamment par des rencontres entre producteurs et opérateurs lors de visites d'entreprises. Le cycle des « Journées filières Bio Centre » sera poursuivi en 2013 par une rencontre consacrée à la filière viticole. Enfin, une étude de la filière régionale des plantes à parfum, aromatiques et médicinales sera réalisée.

Les actions en faveur du développement de la filière légumes de plein champ des régions céréalières (LPC Bio) et de la structuration de la filière porc biologique « Porc Bio Cœur de France » débutées en 2010 s'achèveront en 2013.

Pour les filières animales, en plus du suivi des travaux dans le cadre des projets de filières régionales (bovin viande, viande blanche, ovin, caprin, bovin lait, apiculture), est prévue la mise en place d'une action vers la boucherie artisanale et l'organisation d'une journée filière bovin viande. Le projet « AgneauxBio » de développement concerté et durable de la production d'agneaux biologiques, porté par l'Institut technique de l'agriculture biologique (ITAB), pour lequel Bio Centre est partenaire, débutera en 2013.

Outre l'accompagnement de porteurs de projets souhaitant introduire des produits biologiques locaux en restauration collective (gestionnaires, élus, parents d'élèves), une coordination des actions menées par les GAB en lien avec SelfBio-Centre sera assurée.

La communication vers les professionnels sera renforcée (bulletins et flashs d'informations par courriel, informations sur le site internet, Bio Centre'Mag, Hors-séries...). Des outils de communication seront toujours proposés aux adhérents (panneaux de ferme « ici on produit bio », drapeaux vigneron, panonceaux « Ici on transforme bio » pour les transformateurs). Des expositions, une de portraits photographiques de producteurs biologiques de la région Centre et une autre sur les acteurs de la bio sous l'angle de la consommation seront réalisées.

En ce qui concerne l'« aval », l'animation des collèges « préparateurs » et « distributeurs », le conseil aux porteurs de projets qui souhaitent créer une activité bio, ainsi que l'action en partenariat avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat pour le développement de la boulangerie artisanale, seront poursuivies. De plus, une rencontre entre les brasseries biologiques est prévue. Une réflexion sur la création de Clubs d'entreprises bio sera également initiée. Enfin, une action pour la valorisation des coproduits ou sous produits non valorisés en bio sera mise en place.

Afin de réaliser ce programme l'équipe de Bio Centre sera composée de 8 salariés équivalents à 6,65 ETP, dont 4,15 ETP « technique » et 2,5 ETP « administratif ».

Le coût total prévisionnel du programme 2013 est de 647 171 €.

Il est proposé de conduire le programme d'actions en 2013 tel que présenté (cf. documents en annexe).

Pour ce programme d'un montant total de 647 171 €, des subventions seront sollicitées à hauteur de 349 023 € auprès du Conseil régional (dont 305 928 € pour l'animation, 15 925 € pour la promotion, 8 507 € dans le cadre du Plan Agri Bio 2009-2013, 4 113 € pour l'action boulangerie, 4 590 € dans le cadre du CAP'filière grandes cultures, 1 800 € dans le cadre du CAP'filière semences et 8 160 € dans le cadre du CAP'filière bovin viande) et de 132 485 € auprès de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (dont 104 116 € pour les crédits d'animation, 14 986 € dans le cadre Plan agri Bio 2009-2013, 4 113 € pour l'action boulangerie, 4 590 € dans le cadre du projet de filière grandes cultures, 1 800 € dans le cadre du projet filière semences et 2 880 € pour l'accompagnement de l'action sur les Bassins d'Alimentation de Captage (BAC) Grenelle.

Le Conseil d'administration habilite Monsieur Jean-François Vincent, président, à engager Bio Centre par sa signature de tous les documents officiels relatifs à la réalisation de ce programme.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Engagement dans le projet « AgneauxBio »

Ce projet porté par l'Institut de l'Agriculture Biologique (ITAB) a pour objectif d'améliorer l'efficacité commerciale et la durabilité des systèmes de production d'agneaux biologiques grâce à la création d'un observatoire national de la production et à la construction d'un outil d'aide à la décision pour orienter les choix techniques des éleveurs.

Bio Centre assurera notamment la coordination du volet concernant l'élaboration de l'outil d'aide à la décision. Cet outil se basera sur un programme informatique de simulation qui permettra de situer les caractéristiques techniques et commerciales des systèmes ovins pour les agriculteurs souhaitant se convertir en bio, ainsi que pour les agriculteurs déjà certifiés désireux d'améliorer leurs résultats et pour les éleveurs souhaitant créer un atelier.

Bio Centre confie à l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB) le soin de conduire le projet « AgneauxBio - développement concerté et durable de la production d'agneaux biologiques » et de conclure une convention avec la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) pour son financement. Bio Centre mandate l'ITAB pour recevoir et redistribuer les différents acomptes puis le solde du concours financier CAS DAR attribué par le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Bio Centre s'engage à réaliser la mission qui lui a été confiée, d'un montant total estimé à 52.900 € sur 3 ans (de 2013 à 2015), financée par le CAS DAR à hauteur de 29 420 €. Une subvention à hauteur de 6 000 € du Conseil régional est également prévue dans le cadre de CAP'filère ovin.

Bio Centre consacrera au total 111 jours du chargé de mission filières animales sur les 3 ans du projet.

Le Conseil d'administration habilite Monsieur Jean-François Vincent, président, à engager Bio Centre par sa signature de tous les documents officiels relatifs au projet.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Retour sur la 5^{ème} conférence régionale de l'agriculture biologique

L'état d'avancement du plan régional de développement de l'agriculture biologique 2009-2013 a été présenté en présence de M. Progetti, Directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et de Mme Miallot, Vice-présidente du Conseil régional. Un débat à suivi sur les perspectives et la préparation de l'« ambition pour l'agriculture biologique » souhaitée par le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, dont les étapes et le calendrier ont été fixés :

- diagnostic de la filière biologique régionale : novembre-décembre 2012 ;
- consultation lors d'ateliers autour des 6 axes proposés (production, structuration des filières, consommation, recherche-développement, formation, règlementation) : une journée mi janvier ;
- synthèse et validation des contributions régionales : mi février ;
- « remontée » des résultats de la consultation régionale : mi mars ;
- annonce de propositions nationales par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt : juin 2013 ;
- élaboration des déclinaisons régionales : second semestre 2013.

Il est décidé de travailler à une contribution (diagnostic et enjeux) en amont des ateliers prévus mi-janvier. Cette contribution, envoyée pour avis et remarques au bureau, constituera une base pour les professionnels qui participeront à ces ateliers. Le conseil d'administration se propose de valider ensuite les résultats de la synthèse régionale.

Adhésion à la Fédération Aquacole de la Région Centre (FAReC)

La Fédération Aquacole de la Région Centre (FAReC), créée en mai 2012, émane de l'élargissement du périmètre d'action du Groupe d'Intérêt Piscicole Brenne Sologne (G.I.P.B.S.) à tous les départements de la région Centre. Elle représente les exploitants producteurs, les négociants et les transformateurs piscicoles et aquacoles de la région Centre, auprès de toutes instances, notamment les pouvoirs publics.

La FAREC contribue à la mise en œuvre des actions définies par les partenaires concernés pour développer l'activité piscicole et aquacole en région Centre :

- par l'adaptation de la production aux besoins de l'aval, en quantité et en qualité ;
- par le développement de sa production, l'amélioration de sa rentabilité, et le renforcement de son organisation ;
- par le développement des marchés et de la commercialisation, la recherche de débouchés ;
- par la valorisation du produit régional ;
- par le développement de la recherche et de ses applications ;

et d'une façon générale, s'occuper de tout ce qui concerne la pisciculture et l'aquaculture en région Centre et de ses débouchés.

Une étude pour la sauvegarde de la filière piscicole de Brenne a été réalisée de septembre 2010 à mars 2011 par le Groupement d'Intérêt Piscicole Brenne Sologne (GIPBS) et le Groupement de Développement d'Agriculture Biologique de l'Indre (GDAB 36). Le plan d'actions défini dans le cadre de cette étude prévoit notamment le soutien d'un animateur aquacole, qui devrait être embauché par la FAREC et financé notamment par Bio Centre.

Bio Centre a été proposé et élu comme nouveau membre au Conseil d'administration de la FAREC, pour une durée de trois ans, lors de l'Assemblée générale mixte du 5 octobre. Bio Centre sera représenté par Monsieur Emmanuel Bourgy (Vice-président de Bio Centre), pisciculteur bio dans l'Indre.

De plus, pour tenir compte d'une répartition des voix du fait de l'entrée de Bio Centre, une clé de répartition à 45-45-10 pour 100 voix, selon les trois collèges (45 % producteurs / 45 % négociants / 10% bio), a été ajoutée aux statuts de la FAREC.

Enfin, l'article 17 des statuts stipule notamment que « *Les sujets concernant la filière aquacole et piscicole en agriculture biologique sont traités au sein de la FAREC avec Bio Centre (adhérent à la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique) qui est le représentant officiel de la filière biologique en région Centre. Les décisions, concernant la filière biologique, seront soumises à l'approbation de Bio Centre. En cas de divergence entre la FAREC et Bio Centre, une rencontre entre les deux structures doit avoir lieu afin de trouver des solutions satisfaisantes aux deux entités.* »

Affaire Green Negoce

Spécialisée dans le commerce européen de céréales, la société Green Negoce était basée à Tours. Messieurs Michaux employé à Green Negoce et De Lovinfosse gérant, ainsi que Monsieur Vandendriessche gérant des Etablissements Vandendriessche sont accusés de trafics lucratifs de céréales conventionnelles, (notamment produites en région) sous l'appellation biologique, destinées au marché britannique dans les années 2000. La tromperie porte sur environ 70 000 tonnes, soit 1,7 millions €.

Sachant que cette fraude a causée un préjudice direct aux intérêts collectifs de la profession bio et que ses statuts précisent en leur article 2 que « L'association se donne pour rôle [...] la représentation des producteurs Bio de la Région Centre et [...] la défense des intérêts de la filière », Bio Centre s'est constitué partie civile au procès correctionnel qui s'est tenu le 8 novembre au TGI de Tours contre Messieurs Michaux, De Lovinfosse (société Green Negoce) et Vandendriessche. Il a été demandé 4 000 € en pénal et 70 000 € en civil.

A l'audience du procès il avait été requis 1 an d'emprisonnement avec sursis et 30 000 € d'amende à l'encontre de M. De Lovinfosse, 10 mois d'emprisonnement avec sursis et 15 000 € d'amende à l'encontre de M. Vandendriessche et 6 mois d'emprisonnement avec sursis et 6 000 € d'amende à l'encontre de M. Michaux. Le délibéré a été fixé au 20 décembre prochain. Outre les peines prononcées à l'encontre des 3

prévenus, la décision du tribunal portera sur les demandes indemnitaires formulées notamment par Bio Centre en tant que parties civiles.

Christophe Fertré propose de préparer un argumentaire interne concernant cette affaire lorsque la décision du tribunal sera rendue.

Admission de nouveaux adhérents

Les statuts approuvés par l'Assemblée générale extraordinaire du 8 avril 2010 spécifient que « les admissions sont soumises à l'approbation du conseil d'administration. » (art.4).

Les acteurs suivants souhaitent adhérer à Bio Centre :

Raison sociale	Ville	Collège	Activité
AMAP BIO DES 2 RIVES	CIVRAY DE TOURAINE	Consommateurs	amap
AMAP BIO EN BRENNNE	CHANCAY	Consommateurs	amap
AMAP ECHO TERRE	CONTRES	Consommateurs	amap
AMAP TERRE DE LOIRE	BEAUGENCY	Consommateurs	amap
LE FOURNIL DE LOUIS	CHAROST	Préparateurs	boulangerie artisanale bio
UNION DES OVINS DU BERRY ET LIMOUSIN (OBL)	SACIERGES ST MARTIN	Préparateurs	production & commercialisation ovn

Il est demandé au conseil d'administration d'approuver ces demandes d'admission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Divers

Cotisations

Les cotisations pour l'année 2012 s'élève à ce jour à 60 990 €, dont 36 780 € du collège « producteurs » (60,5%), 270 € du collège « consommateurs » (0,5%), 1 920 € du collège « institutionnels » (3%), 2 360 € du collège « distributeurs » (4%), 7 980 € du collège « préparateurs » (13%) et 11 680 € de cotisation volontaire interprofessionnelle collectée par Axeréal bio (19%).

Conserverie de Blaisois

Olivier de la taillade, administrateur à Bio Centre, a fait part de son départ de la direction de la Conserverie du Blaisois. En effet, Julien Jansen confirme qu'à la suite d'une restructuration du groupe CECAB-D'Aucy, la Conserverie du Blaisois se sépare des activités de production de légumes en « conventionnel ». Néanmoins, les contrats de production en bio sont maintenus.

Calendrier 2013

Les dates des Conseils d'administration retenues pour l'année 2013 sont les suivantes :

- Judi 31 janvier (après-midi) à Orléans
- Judi 28 mars (après-midi) à Blois
- Judi 13 juin (après-midi) à Orléans
- Judi 12 septembre (après-midi) à Blois
- Judi 7 novembre (après-midi) à Orléans

Il est décidé de débiter les réunions du conseil d'administration à 14h00 au lieu de 14h30.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12 h 30.

Fait à Orléans, le 29 novembre 2012

Le Secrétaire

Christophe FERTRE

Le Président

Jean-François VINCENT